

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° V-5 25SGADL0128

**SEANCE DU
26 JUIN 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 52
Date de convocation : 20 juin 2025
Date d'affichage : 30 juin 2025

OBJET : Ecomusée - Application d'une redevance en nature pour la cession de droits de reproduction de documents de l'Écomusée Creusot Montceau à des tiers

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 64
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 64
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 12 • n'ayant pas donné pouvoir : 7

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 26 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle Bourdelle EMBARCADERE - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Eric COMMEAU
Mme Marie-Thérèse FRIZOT
M. Frédéric MARASCIA
M. Jean PISSELOUP
Mme Fabrice VESVRES
M. BAUDIN (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. DE ABREU (pouvoir à M. Enio SALCE)
M. DUMONT (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)
M. LUARD (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
M. MEUNIER (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Thierry BUISSON



Le rapporteur expose :

« L'Écomusée Creusot Montceau conserve dans ses fonds des documents sonores, audiovisuels et iconographiques. La base iconographique de l'Écomusée Creusot Montceau est constituée de plus de 16000 images numériques. Ces images concernent principalement le territoire de la Communauté Urbaine : cartes postales, affiches, documents d'archives, tableaux, objets de collections... et reportages photographiques récents faisant état de l'évolution du patrimoine local.

Toute utilisation par un tiers d'un document pour lequel la Communauté Urbaine est propriétaire ou exploitant des droits d'auteurs donne lieu à une cession du droit de reproduction ou de représentation. C'est notamment le cas pour l'ensemble des documents iconographiques numérisés appartenant aux collections de l'Écomusée Creusot Montceau.

Cette cession donne lieu à une convention de cession de droits, qui définit les obligations des deux parties, et notamment les crédits à indiquer.

Conformément aux exigences du code de la propriété intellectuelle, le cessionnaire s'engage notamment à mentionner sur chaque reproduction ou représentation des photographies – sauf indication contraire particulière – les termes suivants : « © Écomusée Creusot Montceau / (nom du photographe) ».

Dans le cas d'une utilisation commerciale (édition de livre ou de film essentiellement) cette cession donnait lieu à la facturation de droits par l'Écomusée.

Les tarifs proposés avaient été établis sur la base de tarifs mis en place par d'autres musées. Ils avaient été établis en fonction du format de reproduction de l'image et de la diffusion de l'ouvrage ou du film en vue duquel la demande avait été effectuée.

Afin de diffuser auprès du plus grand nombre les fonds visuels, sonores et audiovisuels de l'Écomusée Creusot Montceau, en permettant aussi bien à de petits éditeurs locaux qu'à des éditeurs scolaires, il conviendrait de revoir la tarification des droits de cession.

Il est proposé d'appliquer uniquement un paiement en nature pour la cession des droits. Le cessionnaire s'engagerait à fournir à la Communauté deux exemplaires de l'ouvrage, du film, de la bande audio ou de tout autre support en vue duquel la convention de cession a été conclue.

L'application d'une redevance en nature, permettra une plus grande souplesse dans l'accessibilité et la visibilité des collections de l'Écomusée. Elle répondra également aux missions de l'Écomusée de diffusion de la connaissance, d'accompagnement de la recherche scientifique, d'action pédagogique dans le monde entier.

Il convient donc d'approuver la mise en place d'un paiement en nature pour la cession de droits de reproduction de documents de l'Écomusée Creusot Montceau à des tiers.

La cession du droit de reproduction d'un document n'est consentie que pour une seule utilisation et donne lieu à un contrat écrit. Chaque nouvelle utilisation doit être soumise à un nouveau contrat.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE

- D'adopter l'application d'une redevance en nature, pour la cession des droits de reproduction de documents de l'Écomusée Creusot Montceau à des tiers dans les conditions suivantes :
 - o Édition de livres en version papier et numérique : deux exemplaires
 - o Utilisation dans un film : deux exemplaires
 - o Utilisation des fonds sonores : deux exemplaires

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer tous les documents afférents.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 30 juin 2025
et publié, affiché ou notifié le 30 juin 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI



Le secrétaire de séance,
Thierry BUISSON

